

# Accueil de personnes fuyant la guerre en Ukraine

**Communiqué** 03.03.2022

Le ministère des Affaires étrangères et européennes salue la générosité de la population luxembourgeoise et les nombreuses initiatives visant à soutenir les efforts humanitaires en Ukraine.

Le ministère tient à informer que des procédures sont mises en place pour accueillir et encadrer les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, y compris celles qui sont déjà arrivées.

**Toutes les personnes déplacées qui arrivent au Luxembourg** en provenance d'Ukraine sont priées de se manifester auprès de la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes: [immigration.desk@mae.etat.lu](mailto:immigration.desk@mae.etat.lu)

**Les personnes concernées recevront un formulaire à remplir** afin d'aider les autorités luxembourgeoises à prendre contact en vue d'une introduction d'une demande de protection temporaire, ou, le cas échéant d'une autre voie de régularisation de leur séjour au Grand-Duché.

Le statut de protection temporaire, qui est sur le point d'être agréé au niveau européen, sera accessible aux ressortissants ukrainiens qui sont arrivés ces derniers jours au Luxembourg et aux nouveaux arrivants. Les personnes concernées seront informées en temps utile, dès la mise en place de la procédure au Luxembourg.

En attendant, **les ressortissants ukrainiens n'ont pas besoin d'effectuer des démarches particulières pour séjourner au Luxembourg à ce stade.** Ceci vaut également pour les personnes détenant une autorisation de séjour qui expire prochainement ou dont le court séjour autorisé (en principe limité à 90 jours) touche à sa fin, qui sont également priés de se manifester auprès de la direction de l'immigration. **Les personnes concernées ne doivent donc pas s'inquiéter par rapport à leur situation administrative à ce moment.**

**Le gouvernement a mis en place un centre de primo-accueil pour héberger des personnes fuyant la guerre en Ukraine.** Ce centre d'accueil d'urgence, ouvert 24h/24, 7j/7, est situé à la **SHUK (Structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg), 11 rue Carlo Hemmer à Luxembourg-Ville.** Ce centre propose un abri pour les premiers jours et des repas ainsi que des produits de première nécessité, pour les personnes souhaitant demander une protection au Luxembourg, mais aussi pour les personnes voulant rejoindre un autre pays européen. Pour des raisons sanitaires, aucun animal domestique n'est autorisé dans ce centre de primo-accueil.

Le ministère tient à rappeler que les **mesures sanitaires COVID-19 mises en place par le gouvernement luxembourgeois sont en vigueur.**

**Tous les résidents luxembourgeois qui ont offert ou proposent d'héberger des ressortissants ukrainiens à leur domicile** sont invités à contacter la **Hotline** gérée par Caritas et la Croix-Rouge avec le soutien du ministère de la Famille, de

l'Intégration et à la Grande Région au **+352 621 796 780** ou à **s'adresser par email** à [Ukraine@zesummeliewen.lu](mailto:Ukraine@zesummeliewen.lu).

**Pour toute question consulaire pour des personnes essayant de quitter d'Ukraine ou se trouvant en transit depuis l'Ukraine**, il est recommandé d'envoyer un email à l'adresse de l'assistance consulaire du ministère des Affaires étrangères et européennes: [assistance.consulaire@mae.etat.lu](mailto:assistance.consulaire@mae.etat.lu), ou d'appeler le **+352 2478 2386**.

**Au vu des nombreuses initiatives privées d'organiser des transports pour aller chercher des ressortissants ukrainiens aux frontières de l'Ukraine**, le ministère prie toutes les personnes planifiant de tels transports d'envoyer impérativement tous les renseignements à l'adresse suivante: [transport.ukraine@mae.etat.lu](mailto:transport.ukraine@mae.etat.lu).

**Le ministère recommande vivement de prendre des renseignements avant l'organisation d'un tel transport privé étant donné que l'accueil, l'hébergement et des mesures médicales doivent être assurés afin d'accueillir ces personnes, dans de nombreux cas traumatisés**, dans les meilleures conditions.

**Le ministère a été informé du nombre accru d'enfants non accompagnés et sans documents officiels** aux frontières de l'Ukraine qui se trouvent à bord de transports organisés par des initiatives privées. Il est important pour les personnes organisant ces transports de s'assurer qu'il n'existe pas de risque de traite des êtres humains.

*Communiqué par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région/  
ministère des Affaires étrangères et européennes*